

Recommandé

Lavergne, le 12 Septembre 1946

Monsieur

Bien reçu votre lettre loude de
menues en date du 1^{er} Septembre 1946.

Vous accusez : tort M. Leynier cantonnier
à Armillac, ~~chez~~ ^{chez} ~~him~~ ^{ce} qui aux moments les plus
critiques pour moi, et même lorsque les Boches pour
quelques cuisantes plaisanteries que j'osais de leur faire
eussent mis ma tête à feu, j'ai toujours trouvé chez
M. Leynier un refuge très sûr.

Je n'ignorais donc pas où étaient mes
pneus et même votre voiture (et ce n'est pas le manque
d'accus qui nous aurait empêché de le prendre!!!)

Je n'ignorais même pas que dans la chambre où je me
cachais, se trouvait un sac de voyage rempli de pièces
d'or, lingots d'or, bijoux et bijoux (et il était
lourd!!!)

Je n'ignore même pas que M. Leynier
qui est un honnête homme a rendu ce sac à votre fils
qui a hérité deux jours chez lui à cette occasion et
qui a titre de "récompense" votre fils a généreusement

remis un billet de 100 francs (cent francs) qui
ne représentait pas le quart de ce qu'il aurait dépensé
à l'hôtel pendant ces deux jours, alors que M.
Leymer avait risqué sa vie pour ^{une partie de} sauver votre
fortune -

Une très minime partie de ce me
~~ffice~~ ~~remplace~~ vos francs au marché noir. Vous
devez être très fort dans ce marché? Très excellent,
même certainement bien avant qu'on vous ait
sauvé un tel peché de !! Heureux personne dans
le pays qui vous connaissent, connaissent aussi le
fameux soit -

Vous ayant déjà écrit que vos papiers ont
été réquisitionnés le 26 Août 1944 et montés sur une
voiture militaire remise depuis à l'autorité militaire
et comme il n'est pas dans mes attributions de me faire obtenir des bons de priorité
je transmettrai à l'avenir vos plaintes au
Commandant Militaire Départemental de Lot et
Garonne -

Enfin, si la libération de notre Patrie
n'a occasionné pour vous que la perte de quelques papiers
votre titre de Français ne vous coûte pas cher, d'autres
Français qui combattent à vos côtés et comme moi d'une
façon active et entièrement désintéressée l'ont payé pour
vous de leur vie! -

AUBREVILLE No 7 rue 117,

Monsieur -

Le service des réquisitions refuse de me payer mes 3 ch. à air auto, vu qu'il n'y a pas eu réquisition, me dit-il.

Au cas où ce serait vous qui auriez disposé des 3 ch. à air, je vous prierais de vouloir bien me les remplacer et me les adresser en gare AUBREVILLE.

Si ce n'est pas vous, je saisirai la justice de la question - Si un bon de réquisition devait m'être adressé, je tiens à ce qu'il soit du jour de la réquisition et extrait d'un carnet à souches qui puisse être vérifié, sinon, par moi, du moins par quelqu'un que j'en chargerai -

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations -

M. Gaudron, Institut honoraire Gaudron

AUBREVILLE (Meuse)

A défaut de réponse reçue par mes soins de Paris, je renouvelle votre silence comme c'est l'affaire de la non-acceptation par mes soins ch. à air -